



**PUBLIC-PRIVE :**

**POUR UNE VIE DIGNE ET UNE RETRAITE DECENTE,  
LE COMBAT CONTINUE**

**RETRAIT DU PROJET de loi MACRON- PHILIPPE (Exit DELEVOYE !)**

Le gratin de la finance se réunit ce lundi 20 janvier 2020 à Versailles pour un « mini-Davos ». Au moment où Macron détruit les services publics, nos retraites et méprise le mouvement de grève, c'est une nouvelle provocation. Sur injonction de la très libérale commission européenne et de son dogme absurde des 3% de déficits publics, la troïka (Banque Centrale Européenne, Fonds Monétaire Internationale, Commission Européenne), appuyée par le Medef, et le président des riches ont décidé d'offrir les retraites des meilleurs salaires à capitalisation et mettre en place un système unique à points et à minima pour les plus pauvres d'entre nous !

Dans les manifs, piquets de grève ou dépôts, assemblées générales, nous dénonçons l'accroissement de la répression d'Etat. Le gouvernement joue la stratégie du chaos et du pourrissement dans le temps. Notre réponse est la poursuite de la lutte sous toutes les formes, sans trêve ni arrêt.

**Les UD CGT, FO, SOLIDAIRES, la FSU et l'UNEF du Val-de-Marne appellent à soutenir et participer aux initiatives décidées localement et régionalement :**

- Mercredi 22 janvier**      **Rassemblement au Rectorat de Créteil à 14h30 : pour l'annulation des épreuves du baccalauréat Blanquer et contre la retraite à Points.**
- Diffusions locales et actions unitaires : RDV Parking Conforama Ormesson / Pince Vent – 14h**
- Judi 23 janvier :**      **Rassemblement des grévistes de la RATP et leurs soutiens – 8h ; 201 rue CARNOT à Fontenay**
- Manifestations aux flambeaux 18h30 : sur 4 localités Ivry- Villejuif- Arcueil- Fontenay**
- Vendredi 24 janvier**      **Grève et manifestation régionale 11h République.**

Les UD CGT, FO, SOLIDAIRES, la FSU et l'UNEF du Val-de-Marne revendiquent :

- Non à la retraite par points,
- Non au régime unique et à la fusion des régimes,
- Maintien des 42 régimes de retraites et amélioration des régimes existants tant pour les poly-pensionnés que pour les carrières longues que pour la pénibilité,
- Suppression immédiate de l'allongement à 43 ans de la durée de cotisation avec possibilité d'une retraite à 60 ans à taux plein, liquidation de sa pension sur les 10 meilleures années pour le privé et des 6 derniers mois d'indice pour les fonctionnaires,
- Cotisations des entreprises pour les jeunes primo demandeurs d'emploi en formation, stage ou apprentissage, reconnaissance des années d'études supérieures,
- Indexation des pensions sur l'évolution des salaires,
- Annulation de la hausse de la CSG pour tous les retraités,
- Aucune pension inférieure à 1 450 euros nets (80% du salaire médian 1 900€ bruts),
- Retrait du projet de réforme Macron/Delevoeye qui n'est ni amendable ni négociable.

Créteil le 20 janvier 2020